

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

English	Español (ES)	Español (MX)	Italiano
Français	Deutsch		

Le Règlement Officiel du PlayStation Tournaments Fan Festival 2023 (le « Règlement Officiel ») régit la participation de tous les Participants (tels que définis ci-dessous) à la promotion du PlayStation Tournaments Fan Festival 2023 (la « Promotion »). En participant à cette Promotion, vous acceptez de vous conformer au présent Règlement Officiel.

1. **Éligibilité.**

- 1.1. **Conditions d'éligibilité.** Pour pouvoir participer à la Promotion, le Participant doit remplir les conditions ci-dessous à compter du début de la première Période de Promotion (telle que définie ci-dessous) à laquelle il a l'intention de participer. Les personnes éligibles qui participent à la Promotion sont désignées ci-après par le terme « Participants ».
 - 1.1.1. Être un résident légal d'un pays ou d'un territoire situé dans l'une des deux (2) régions énumérées ci-dessous (chacune étant définie comme une « Région », et ensemble comme les « Régions ») ;
 - **Amérique du Nord** : Canada et États-Unis.
 - **Europe** : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.
 - 1.1.2. Être âgé de 16 ans ou avoir atteint l'âge de la majorité dans le pays ou le territoire de résidence du Participant, selon l'âge le plus élevé ;
 - 1.1.3. Disposer d'une connexion Internet haut débit et posséder ou avoir accès à une console PlayStation 5 (« PS5 ») pouvant se connecter au PlayStation Network (« PSN »), à une manette compatible et à une copie compatible du jeu concerné par le Tournoi en question (le « Jeu du Tournoi ») ;
 - 1.1.4. Disposer d'un compte PSN valide et d'un Identifiant en ligne associé. Le compte PSN utilisé par les Participants pour participer aux Tournois doit rester actif et en règle pendant toute la durée de la ou des Période(s) de Promotion à laquelle/auxquelles ils participent et pendant la Période de Remise des Récompenses afin de recevoir toutes les récompenses gagnées au cours du Tournoi concerné ;
 - 1.1.5. Avoir un abonnement PlayStation Plus pendant toute la durée de la Promotion ; et
 - 1.1.6. Satisfaire à toutes les exigences supplémentaires nécessaires pour jouer à un Jeu du Tournoi, comme spécifié dans ledit Jeu du Tournoi.
- 1.2. **Exclusions.** Les employés du Sponsor, de sa société mère, de ses sociétés affiliées, de ses filiales, de ses sociétés apparentées ou de ses agences, ainsi que les membres de leur famille immédiate (définis comme les parents, les enfants, les frères et sœurs et le/la conjoint(e) et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) sont exclus de la participation à la Promotion. Les personnes vivant sous le même toit que l'une des personnes susmentionnées ou domiciliées avec elle sont également exclues de la participation à la Promotion.

2. **Sponsor.** La société responsable de l'organisation de la Promotion est le « Sponsor ». Le Sponsor pour chaque Région est indiqué dans le tableau ci-dessous.

PlayStation® Tournaments
Fan Festival 2023 Official Rules

Région	Sponsor
Amérique du Nord	Sony Interactive Entertainment LLC 2207 Bridgepointe Parkway Foster City, CA 94404
Europe	Sony Interactive Entertainment Europe Limited 10 Great Marlborough Street, Londres W1F 7LP Royaume-Uni

Pour toute question concernant la Promotion et/ou le Règlement Officiel, les Participants doivent contacter le Sponsor par e-mail à l'adresse SIE-Tournaments@Sony.com.

3. Promotion ; Périodes de Promotion.

- 3.1. Description de la Promotion. Au cours de chaque Période de Promotion (telle que définie ci-dessous), les Participants qui s'inscrivent pour participer à des matchs de tournois spécifiques organisés sur la plateforme PlayStation Tournaments (chacun de ces Tournois étant appelé un « Tournoi ») accumuleront des Participations (telles que définies ci-dessous). À l'issue de la Promotion, un gagnant sera choisi au hasard parmi les Participations soumises dans chaque Région et au cours de chaque Période de Promotion pour recevoir les récompenses spécifiées dans la section 5.2 ci-dessous.
- 3.2. Périodes de Promotion. La Promotion sera divisée en deux (2) « Périodes de Promotion » distinctes, comme indiqué ci-dessous :

Période de Promotion 1 : du 19 novembre 2023 à 00 h 01 GMT au 25 novembre 2023 à 23 h 59 GMT.

Période de Promotion 2 : du 26 novembre 2023 à 00 h 01 GMT au 2 décembre 2023 23 h 59 GMT.

4. Participations.

- 4.1. Comment participer. Les Participants accumuleront des participations à la Promotion (chacune étant définie comme une « Participation ») par le biais de l'une ou des deux méthodes énumérées ci-dessous :
- 4.1.1. Participation aux PlayStation Tournaments. Les Participants recevront une (1) Participation par match terminé dans un Tournoi. Les Participants recevront trois (3) Participations s'ils sont déclarés vainqueurs d'un Tournoi.
- 4.1.2. Participation à une enquête. Les Participants peuvent recevoir une (1) Participation en (i) reliant leur compte PSN à leur compte Discord, (ii) en rejoignant le canal PlayStation Discord à l'adresse <https://discord.gg/BVdDgtk5>, et (iii) en répondant à une enquête. Les Participants recevront une (1) Participation pour chaque enquête terminée. Discord peut collecter séparément des informations sur les Participants qui utilisent Discord, qui sont soumises à la politique de confidentialité et aux conditions de Discord, et non à celles du Sponsor.
- 4.2. Plafond de participation. Chaque Participant peut obtenir un maximum de vingt-cinq (25) Participations au cours de chaque Période de Promotion par le biais de toutes les méthodes

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

énumérées à la section 4.1. Les Participations supplémentaires reçues par un Participant au cours d'une Période de Promotion et dépassant la limite de vingt-cinq (25) seront écartées aux fins des Tirages au Sort. Les Participations obtenues au cours de la première Période de Promotion ne seront pas reportées sur la deuxième Période de Promotion.

- 4.3. Acceptation du Règlement Officiel. En s'inscrivant à un Tournoi ou en répondant à une enquête admissible telle que décrite dans la section 4.1.2, chaque Participant confirme qu'il accepte et s'engage à respecter les conditions générales énoncées dans le présent Règlement Officiel.

5. **Récompenses.**

- 5.1. Tirage au sort. Dix (10) « Tirages au Sort » numériques seront effectués pour chaque Région, cinq (5) pour chaque Période de Promotion, soit un total combiné de vingt (20) Tirages au Sort. Lors de chaque Tirage au Sort, un seul gagnant sera choisi au hasard parmi les Participations soumises dans la Région concernée au cours de la Période de Promotion concernée. Les vingt Tirages au Sort auront lieu le 10 janvier 2024 à 22 h 00 GMT (la « Date du Tirage au Sort »).
- 5.2. Récompenses. Chaque gagnant recevra un (1) appareil DualSense Edge Controller d'une valeur approximative dans le commerce de cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf centimes (199,99 USD) ou d'une valeur équivalente dans le pays ou le territoire de résidence du Participant). Chaque gagnant (y compris les membres de son foyer) peut recevoir au maximum une (1) récompense lors des Tirages au Sort pour chaque Période de Promotion.
- 5.3. Notification et vérification des gagnants. Les gagnants d'un Tirage au Sort (chacun étant désigné comme un « Gagnant Potentiel ») seront informés de leur récompense par (i) une notification sur la console et (ii) un e-mail envoyé à l'adresse électronique associée au compte PSN du Participant. Les Gagnants Potentiels devront répondre à cette notification dans un délai de quatorze (14) jours afin de réclamer leur récompense (cette période étant appelée « Fenêtre d'Acceptation »). Les Gagnants Potentiels peuvent être amenés à remplir une déclaration d'éligibilité (« Déclaration ») conformément aux instructions figurant dans la correspondance de notification comme condition de réception d'une récompense. Tout Gagnant Potentiel qui ne signe pas ou refuse de signer et de renvoyer la documentation requise dans les délais de la Fenêtre d'Acceptation sera disqualifié. Les Participants résidant au Canada peuvent être tenus de répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique limitée dans le temps, à un moment convenu à l'avance, avant d'être confirmés comme gagnants d'une récompense.
- 5.4. Remise des récompenses. Les récompenses seront distribuées aux Gagnants Potentiels confirmés dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle tous les documents de vérification requis décrits à la Section 5.3 ont été complétés par le Participant (la « Période de Remise des Récompenses »). La Période de Remise des Récompenses peut être prolongée en raison de retards de traitement par les douanes ou d'autres retards indépendants de la volonté du Sponsor.
- 5.5. Annulation de la récompense. Les Gagnants Potentiels qui ne répondent pas à l'e-mail de notification de la récompense ou à la demande de vérification dans la Fenêtre d'Acceptation seront considérés comme inéligibles et leur récompense sera annulée. Les Participants gagnants peuvent choisir de renoncer à leur récompense s'ils n'en veulent pas, sans possibilité de substitution.
- 5.6. Taxes et frais. Dans la mesure où la loi applicable le permet, les Participants gagnants sont seuls responsables des taxes, frais, dépenses ou autres coûts liés à leur gain ou aux récompenses qu'ils reçoivent. Il est recommandé de consulter un conseiller fiscal pour toute question relative aux obligations fiscales pouvant découler de l'obtention d'une récompense dans le cadre de cette Promotion. La valeur de toute récompense attribuée à un gagnant peut être déclarée à des fins fiscales, comme l'exige la loi.

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

- 5.7. **Substitutions.** Les récompenses ne sont pas transférables et aucune demande de substitution ou d'échange de récompense de la part d'un Participant ne sera autorisée ou honorée. Le Sponsor se réserve le droit de substituer une récompense à une autre de valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de la récompense ou de force majeure, à sa seule discrétion.
- 5.8. **Acceptation de la récompense.** En acceptant une récompense, le Participant gagnant accepte d'exonérer le Sponsor de toute responsabilité, perte ou dommage découlant de ou en relation avec l'attribution, la réception et/ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de cette récompense ou la participation à toute activité liée à la récompense. En fonction de la récompense, d'autres conditions peuvent s'appliquer à l'acceptation et à l'utilisation de ladite récompense.
6. **Publicité.**
- 6.1. Dans la mesure où la loi applicable le permet, en participant à la Promotion, chaque Participant accorde au Sponsor une autorisation gratuite, non exclusive, perpétuelle et mondiale pour utiliser son nom, son image, sa représentation, son identifiant en ligne, son avatar et tout autre contenu fourni au Sponsor dans le cadre de la Promotion et/ou des Tournois pour faire la publicité ou la promotion des PlayStation Tournaments ou de tout autre produit ou service PlayStation. Le Sponsor ne versera aucun autre paiement au Participant et l'utilisation de ces autorisations se fera sans préavis, examen ou approbation de la part du Participant.
- 6.2. Toutes les autorisations accordées au Sponsor dans le cadre du présent Règlement Officiel resteront valables jusqu'à la fin du Tournoi, à moins que le Participant n'annule formellement cette autorisation en écrivant au "SIE Legal Department, Legal Notices" à l'adresse de la région appropriée pour le Sponsor, fournie dans la Section 2 du présent Règlement Officiel.
7. **Collecte et traitement des données.**
- 7.1. **Traitement par le Sponsor.** Sauf indication contraire dans le présent Règlement Officiel, les informations recueillies dans le cadre de la Promotion et des Tournois seront collectées conformément à la Politique de Confidentialité du Sponsor, disponible à l'adresse suivante : <https://www.playstation.com/legal/privacy-policy/>. Ces données peuvent être transmises à un partenaire de la promotion pour lui permettre d'aider le Sponsor à organiser et à attribuer les récompenses. Les Tournois étant compétitifs et multijoueurs, d'autres Participants peuvent être en mesure de voir votre nom de profil et votre score. En participant à la Promotion, chaque Participant accepte les termes de la Politique de Confidentialité du Sponsor.
- 7.2. **Traitement par des éditeurs de jeux tiers.** Certains Tournois peuvent être proposés par ou en partenariat avec des éditeurs de jeux tiers, auquel cas vous devez consulter le menu des paramètres du jeu pour trouver des informations sur la manière dont cet éditeur tiers traitera vos informations personnelles et savoir comment accéder à sa politique de confidentialité.
8. **Décharge et limite de responsabilité.**
- 8.1. Dans toute la mesure permise par la loi, en participant au Tournoi, chaque Participant accepte d'indemniser, de libérer et d'exonérer le Sponsor et ses employés, agents, sociétés mères, partenaires, filiales et affiliés (les « Parties Exonérées ») de toute responsabilité ou de toute blessure, perte ou dommage de quelque nature que ce soit en rapport avec la Promotion ou les Tournois, y compris les dommages matériels, les dommages corporels et les décès pouvant survenir dans le cadre de la préparation, du voyage vers ou de la participation à la Promotion ou aux Tournois, ou de la possession, de l'acceptation ou de l'utilisation des récompenses ou de la participation à toute activité liée à la Promotion ou aux Tournois, ainsi que les réclamations fondées sur les droits de publicité, la violation des droits d'auteur ou des marques commerciales, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée, la protection des données et la livraison des produits.

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

- 8.2. Sans limiter la portée de ce qui précède, et à moins que les lois locales applicables ne l'exigent, les Parties Exonérées ne sont pas responsables : des informations de participation incorrectes ou inexactes ; des erreurs humaines ; des dysfonctionnements techniques ; des participations perdues, volées, tronquées, incorrectement livrées, incomplètes ou hors délai qui peuvent limiter la capacité du Participant à participer au Tournoi, même si elles sont causées par la négligence du Sponsor ; des défaillances, omissions, interruptions, suppressions ou défauts de tout réseau téléphonique, système informatique en ligne, équipement informatique, serveurs, fournisseurs ou logiciels, y compris toute atteinte ou tout dommage à l'ordinateur du Participant ou de toute autre personne lié à la participation ou à l'incapacité de participer à la Promotion ou aux Tournois ; de l'impossibilité d'accéder à la plateforme des PlayStation Tournaments ou au canal PlayStation Discord, ou de télécharger des informations ou des données ; du vol, de la falsification, de la destruction, de l'accès non autorisé ou de l'altération des inscriptions ; des données traitées tardivement ou incorrectement ou incomplètes ou perdues en raison d'un dysfonctionnement téléphonique, informatique ou électronique ou d'un encombrement des lignes téléphoniques, d'Internet ou de tout site Web ou pour toute autre raison ; d'erreurs d'impression ou autres ; ou de toute combinaison de ces éléments. La preuve du téléchargement d'informations ou de données n'est pas considérée comme une preuve de livraison ou de réception. Les participations illisibles, dupliquées ou incomplètes seront disqualifiées. Les participations ou actes faux, frauduleux ou trompeurs (y compris la tricherie, le piratage, le wintrading ou toute autre action susceptible de modifier frauduleusement le résultat d'un match du Tournoi), comme déterminés par le Sponsor, rendent les Participants inéligibles et toutes les participations associées seront annulées.
- 8.3. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, les Parties Exonérées ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de dommages accessoires, consécutifs ou punitifs découlant du Tournoi ou en rapport avec celui-ci.
- 8.4. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITE OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES, INDIRECTS OU AUTRES (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES RÉSULTANT D'UNE FAUTE INTENTIONNELLE OU D'UNE NÉGLIGENCE GRAVE DU SPONSOR) ; PAR CONSÉQUENT, CERTAINES DES LIMITES OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AUX PARTICIPANTS QUI RÉSIDENT DANS CES JURIDICTIONS.

9. **Loi applicable.** Dans la mesure où la loi applicable le permet, le présent Règlement Officiel et tout litige relatif à la Promotion ou aux Tournois qui pourrait survenir seront régis par le tableau ci-dessous.

Région	Sponsor régional	Droit applicable et juridiction
Amérique du Nord	Sony Interactive Entertainment LLC	Pour les Participants résidant dans les régions d'Amérique du Nord (telles que définies dans la section 1.1.1), le présent Règlement Officiel est régi et interprété conformément aux lois de l'État de Californie, aux États-Unis d'Amérique, sans tenir compte des règles de conflit de lois. Tout litige non soumis à l'arbitrage et non initié par un tribunal des petites créances peut être porté par l'une ou l'autre des parties devant un tribunal compétent des cours supérieures de l'État de Californie

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

		dans et pour le comté de San Mateo ou devant le tribunal de district des États-Unis pour le district nord de Californie, et les parties (le Participant et le Sponsor) acceptent de se soumettre à la juridiction et au lieu exclusifs de ces tribunaux et de renoncer à toute objection relative à la juridiction, au lieu et au forum inapproprié. En cas d'arbitrage ou de litige relatif au présent Règlement Officiel, tous les frais et honoraires, y compris les honoraires d'avocat, seront payés par la partie qui n'a pas obtenu gain de cause.
Europe	Sony Interactive Entertainment Europe Limited	Pour les Participants dans la région Europe (telle que définie dans la <u>section 1.1.1</u>), le présent Règlement Officiel est interprété conformément au droit anglais. En cas de litige, les parties se soumettent à la juridiction non exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles.

10. Conditions générales.

- 10.1. Autorité. Les décisions du Sponsor sont définitives et contraignantes pour tout ce qui concerne la Promotion et les Tournois.
- 10.2. Droit de modification, de suspension ou d'annulation. Dans la mesure permise par la loi applicable, le Sponsor a le droit exclusif d'annuler, de suspendre ou de modifier la Promotion ou toute partie de celle-ci (y compris un Tournoi), de quelque manière que ce soit :
- 10.2.1. si le Sponsor décide que la Promotion ne peut pas être menée comme il l'a prévu, ou
 - 10.2.2. si une erreur, une omission, une fraude, une défaillance technique, une falsification, un virus informatique, une guerre, une urgence de santé publique ou tout autre facteur, technique ou autre, échappant au contrôle raisonnable du Sponsor, compromet ou peut compromettre la capacité du Sponsor à mener correctement la Promotion, sous réserve de toute loi ou réglementation applicable.
- En cas d'annulation, de résiliation ou de suspension, le Sponsor peut ne pas attribuer de récompense dans le cadre de la Promotion et se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disposer des récompenses de la manière qu'il juge appropriée, sous réserve des lois locales applicables.
- 10.3. Bugs, erreurs et dysfonctionnements. Le Sponsor n'est pas responsable des problèmes, bugs ou dysfonctionnements que les Participants peuvent rencontrer pendant leur participation à la Promotion.
- 10.4. Falsification ou interférence dans la Promotion. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier tout Participant de la Promotion ou de toute autre promotion ou événement organisé actuellement ou à l'avenir par le Sponsor ou l'une de ses sociétés affiliées en cas de :
- 10.4.1. falsification du processus d'inscription ; ou
 - 10.4.2. de fraude ou de mauvaise conduite affectant l'intégrité de la Promotion (y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'inscriptions générées par une macro, un script, un bot ou une méthode similaire, ou l'utilisation de modifications apportées par des tiers à un jeu ou à des fichiers de jeu qui donnent au Participant un avantage sur les autres joueurs) ; ou

PlayStation® Tournaments

Fan Festival 2023 Official Rules

- 10.4.3. en cas de comportement abusif, menaçant ou harcelant de la part du Participant à l'égard de toute autre personne, ou en cas de toute autre violation du Code de conduite de la communauté du PlayStation Network, disponible à l'adresse suivante :
<https://www.playstation.com/fr-fr/support/account/community-code-of-conduct/>.
 - 10.5. **Contrôle du Règlement Officiel**. En cas d'incohérence entre le présent Règlement Officiel et toute publicité ou autre document relatif au tournoi, le présent Règlement Officiel s'appliquera.
 - 10.6. **Divisibilité**. Si une partie du présent Règlement Officiel est jugée illégale, invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cette partie du Règlement Officiel sera considérée comme supprimée et le reste du Règlement Officiel continuera de s'appliquer.
 - 10.7. **Traductions**. Le Sponsor peut mettre à disposition des traductions officielles du présent Règlement Officiel dans des langues autres que l'anglais. Dans la mesure où la loi le permet, en cas de conflit entre la version anglaise du présent Règlement Officiel et toute traduction, c'est l'interprétation de la version en anglais qui s'appliquera.
11. **Liste des gagnants**. Pour obtenir une copie de la liste des gagnants de la Promotion, envoyez un e-mail à l'adresse SIE-Tournament@Sony.com en indiquant comme objet : « Demande de liste des gagnants : Fan Festival ». Les demandes de liste des gagnants doivent être reçues avant le 31 mars 2024. Le sponsor répondra aux demandes de liste des gagnants une fois que toutes les récompenses auront été attribuées.